

QUELQUES EXEMPLES DES PROJETS RÉALISÉS PENDANT LE MANDAT 2023-2024



**Participation à la
cérémonie des vœux**



Journée Olympiades



Rencontres avec les UNC

Mairies de Montréverd

Mormaison
13 rue Jean XXIII Mormaison
85260 MONTRÉVERD

Saint-André-Treize-Voies
1 rue de la Mairie Saint-André-Treize-
Voies 85260 MONTRÉVERD

Saint-Sulpice-Le-Verdon
3 rue de la Colonne Saint-Sulpice-Le-
Verdon 85260 MONTRÉVERD

Marthe, animatrice jeunesse
Tel : 06.31.84.05.58
email : cme.montreverd@gmail.com

Horaires ouvertures par mairies déléguées

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE
MORMAISON

Mardi et jeudi : 9h00 – 12h00

Mercredi et vendredi : 14h00 – 17h30

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE ST-ANDRÉ-
TREIZE-VOIES

Du lundi au samedi : 9h00 – 12h00

Le vendredi : 14h00 – 17h30

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE ST-SULPICE-
LE-VERDON

Mercredi et Vendredi : 9h00 – 12h00

Mardi et Jeudi : 14h00 – 17h30

**Tu peux déposer ta candidature dans
la boîte aux lettres de la mairie si celle
ci n'est pas ouvertes au public**



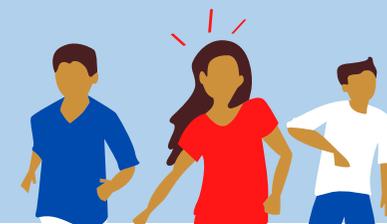
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

A l'attention des enfants de CM1
et CM2 de Montréverd
(et de leurs parents)

**La commission Jeunesse et
Citoyenneté de Montréverd souhaite
installer le Conseil Municipal Enfants
en cette nouvelle année scolaire
2024-2025.**

**En lien avec l'animatrice jeunesse et
les écoles, il t'est proposé de prendre
part à la vie de Montréverd.**

**Tu trouveras dans ce document les
informations essentielles concernant
le Conseil Municipal Enfants.
N'hésite pas à contacter la Mairie de
ta commune déléguée pour obtenir
des informations complémentaires !**



Le Conseil Municipal Enfants de Montréverd est constitué de 15 enfants, 5 enfants par commune déléguée, représentant les jeunes Montrévérois pour améliorer la vie de leur commune.

Cette équipe de conseillers se réunit environ toutes les 3 semaines.

La réunion des conseillers municipaux permet l'échange, les réflexions et la mise en place de projet.

Le but est de participer à la vie communale en se rendant acteur, ainsi tu vas pouvoir :

- Apprendre à travailler en groupe, à s'écouter, à se connaître.
- Donner des idées, prendre des responsabilités et des décisions dans différents domaines,
- Réfléchir avec le Conseil Municipal Adultes,
- Réaliser des actions, des projets...



Qui peut voter ?

Les enfants habitant la commune de Montréverd et scolarisés en CM1 ou en CM2, quelle que soit l'école.

Qui peut-être élu ?

Les enfants scolarisés en classe de CM1 et CM2 habitant à Montréverd peuvent être candidats.

Qui anime le Conseil Municipal Enfants ?

Tout au long de l'année, cette équipe de 15 conseillers sera accompagnée, et écoutée par un groupe d'adultes, les élus de la commission en charge du CME et l'animatrice jeunesse de Montréverd. Il pourra également être fait appel à d'autres personnes extérieures.

INFORMATIONS POUR LES CANDIDATS :

Tu es en classe de CM1 ou CM2 ?

Tu habites sur la commune de Montréverd ?

Tu peux donc participer au CME !

Tu prépares et écris ton programme sur la feuille de candidature en proposant tes idées, tes projets pour la commune de Montréverd.

Tu te declares candidat en déposant ta candidature signée par tes parents à la Mairie de ta commune déléguée.

Tu as jusqu'au 4 octobre 2024 !

Toutes les candidatures seront affichées à la Mairie de chaque commune déléguée, dans les écoles ainsi que sur le site Internet de Montréverd.

INFORMATIONS POUR LES ÉLECTEURS :

Les élections auront lieu dans chaque commune déléguée

Le 15 octobre 2024 de 18h00 à 19h30

Les bureaux de votes sont installés dans chaque mairie déléguée

Comment voter ?

1. Prendre une enveloppe et un bulletin avec tous les candidats.
2. Aller dans l'isoloir, le vote est secret et personnel. Choisir obligatoirement 15 noms. Mettre le bulletin dans l'enveloppe.
3. Se présenter devant l'urne avec ton enveloppe et ta carte d'électeur (ou la procuration du copain que tu représentes).
4. Mettre ton enveloppe dans l'urne, les élus présents disent « A VOTÉ ! »
5. Signer la liste d'émargement face à ton nom. Cette liste permettra de totaliser à la fin de la soirée le nombre de votants.

La carte d'électeur est indispensable pour pouvoir voter

Si tu es absent ce jour là, tu peux donner procuration à un autre élève, c'est-à-dire qu'il votera pour toi. Il faut que tu penses à remplir le formulaire et le déposer dans une des mairies déléguées de Montréverd.

